

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

---

## AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE37

présenté par

M. Chassaigne, M. Peu, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« déterminer, pour un type de parcelles ou de cultures, les avantages de la pulvérisation »

les mots :

« caractériser, pour un type de parcelle ou de culture, les bénéfices et les risques de l'application de produits phytopharmaceutiques ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Des essais ne peuvent avoir pour unique objectif de démontrer les avantages d'une technique particulière, ils doivent encore en caractériser les risques. C'est le sens du présent amendement.